



Cellule de Veille Éducative

Proposer des solutions éducatives et/ou d'insertion aux jeunes en rupture scolaire

Basée sur la Charte de Déontologie et en présence des élus des communes concernées (Amilly, Châlette-sur-Loing, Montargis et Villemandeur), la Cellule de Veille Educative sert à :

mobiliser et coordonner les intervenants éducatifs et sociaux, les professionnels de l'insertion et de la santé, pour repérer les jeunes en situation de rupture ou en voie de rupture scolaire, et leur proposer des solutions éducatives et/ou d'insertion ;

renforcer ces dispositifs pour garantir à chaque jeune la possibilité d'accéder à une offre éducative adaptée lui permettant d'assurer ou de rétablir la continuité de son parcours éducatif ;

donner les impulsions nécessaires, les solutions concrètes au niveau local, en prenant en compte la diversité des situations et la variété des moyens et des ressources disponibles.

La circulaire du 09 mai 2007, relative à l'application des articles 8 et 10 de la loi du 05 mars 2007, relative à la Prévention de la Délinquance, précise que ce dispositif a pour objet de faciliter la mise en œuvre de l'action sociale. Il s'appuie sur la déontologie et les modes d'intervention des professionnels de l'action sociale et repose sur la compétence des professionnels chargés d'évaluer les situations et de prendre la responsabilité d'informer le Maire et le Président du Conseil Départemental. Le respect des notions « d'intérêt de la personne » et de « missions convergentes » doivent constituer un préalable au partage d'information.

Quels sont les jeunes concernés ?

Les jeunes issus des communes **d'Amilly, Châlette-sur-Loing, Montargis et Villemandeur**,

Ils sont scolarisés en école élémentaire, collège ou lycée.

Les familles doivent impérativement être informées au préalable que la situation de leur(s) enfant(s) va être évoquée à la Cellule de Veille Éducative. Dans le cas contraire, les cas seront traités de manière anonyme. Les familles ne sont pas obligées d'adhérer à ce dispositif.

Solliciter la Cellule de Veille Éducative

Peuvent nous solliciter les structures suivantes :

- ~ Agence Départementale des Solidarités
- ~ Action Educative en Milieu Ouvert
- ~ Écoles élémentaires, collèges et lycées
- ~ EREA
- ~ Inspection de l'Éducation Nationale
- ~ Mairie d'Amilly, de Châlette-sur-Loing, de Montargis et de Villemandeur
- ~ Mission Locale
- ~ Service d'Action Éducative de Jour
- ~ Service Social en Faveur des Élèves
- ~ Unité Éducative en Milieu Ouvert

Contactez-nous à cve@agglo-montargoise.fr

La cellule organise **3 instances par an** et par niveau (élémentaires puis collèges et lycées) et entretient **des liens permanents** avec les partenaires toute l'année !

Cellule de Veille Éducative

34 rue de l'Europe, 45200 Montargis - 02 38 87 48 81